Province de Québec

Municipalité de Hope Town

MRC de Bonaventure

 Le conseil de la municipalité de Hope Town siège en séance extraordinaire ce 5 mai 2022 à 19h00.

 Sont présentes :

 Siège no 1 : Joanne Ross

 Siège no 3 : Shannon Major

 Siège no 4 : Tracy Major

 Siège no 6 : Élizabeth Thériault

 Sont absentes:

 Siège no 2 : Lida Francoeur

 Siège no 5 : Gisèle Delarosbil \*\*

Tous formant quorum, sous la présidence de Linda MacWhirter, mairesse.

Sylvie Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorier, absente ainsi que l’inspecteur municipal.

Élizabeth Thériault propose que le conseil nomme Joanne Ross, secrétaire de la réunion.

075-2022 **ORDRE DU JOUR**

 Il est proposé par Tracy Major et résolu à l’unanimité des conseillères présentes que l’ordre du jour soit adopté.

 Adoptée

076-2022 **LECTURE, ACCEPTATION ET SUIVI DES PROCÈS VERBAUX DU 6 ET 28 AVRIL 2022**

 Il est proposé par Tracy Major, appuyée par Élizabeth Thériault et résolu à l’unanimité des conseillères présentes que les minutes du 6 et du 28 avril et 2022 soient acceptées telles que rédigées et lues.

 Adoptée

\*\*-2022 La conseillère no. 5 se joint à la séance à compter de 19h05.

077-2022 **COMPTES**

 Il est proposé par Tracy Major, appuyée par Élizabeth Thériault et résolu à l’unanimité des conseillères présentes que les comptes au montant de $38 034.66 pour le mois d’avril 2022 soient acceptés et que la directrice générale est autorisée à les payer.

 Je soussignée, Sylvie Francoeur, directrice générale, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses énumérées aux listes des comptes pour approbation.

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 Sylvie Francoeur, directrice générale

 Adoptée

078-2022 **PROJET PARTICULIER D’AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) POUR L’ANNÉE 2022-2023**

Il est accepté à l’unanimité des conseillères présentes que la municipalité fait des travaux de drainage et d’égouts pluviaux sur la route McRae en premier lieu et sur le 3e rang pour un montant de $3 009.00

Adoptée

079-2022 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-03 ÉDICTANT LE CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE**

 **HOPE TOWN NUMÉRO 2018-04**

 **ATTENDU QUE** la *Loi sur l’éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM)*, sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l’obligation pour toutes les municipalités locales d’adopter un code d’éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d’éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

 **ATTENDU QUE** la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l’éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l’ajout d’une règle relative à la réception d’un don ou avantage par un employé ;

 **ATTENDU QUE**,conformément à l’article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l’adoption du Code d’éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

 **ATTENDU QU’**UN avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le 6 avril 2022 ;

 **ATTENDU QUE** l’adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d’un projet de règlement en date du 6 avril ainsi que d’une consultation des employés sur le projet de règlement qui s’est tenue le 8 avril 2022 ;

 **ATTENDU QUE**, conformément à l’article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 27 avril 2022;

 **ATTENDU QUE** le conseil juge opportun, essentiel et d’intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d’éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

 **EN CONSÉQUENCE**,il est proposé par Tracy Major,

 et résolu à l’unanimité des conseillères présentes, que le règlement suivant soit adopté :

 **Article 1 Préambule**

 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

 **Article 2 Objet**

 Le présent règlement a pour objet de remplacer le Code d’éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, notamment, d’ajouter une précision concernant les dons et avantages reçus par un employé municipal.

  **Article 3** **Code d’éthique et de déontologie des employés**

 Le Code d’éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Hope Town, joint en annexe A est adopté.

 **Article 4 Prise de connaissance du Code d’éthique et de déontologie**

 Un exemplaire du Code d’éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L’employé doit attester au directeur général, sur le formulaire prévu à cet effet, en avoir reçu copie et en avoir pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception. L’attestation complétée est versée au dossier de l’employé.

 Le maire reçoit une copie de l’attestation du directeur général et greffier-trésorier.

 **Article 5 Remplacement**

 Le présent règlement remplace le Règlement numéro 2018-04 édictant un code d’éthique et de déontologie des employés municipaux, adopté le 2 octobre 2018.

 Toute mention ou référence à un code d’éthique et de déontologie des employés municipaux, que ce soit dans un règlement, une résolution, une politique, un contrat, etc., est réputée faire référence au présent règlement.

 **Article 6 Entrée en vigueur**

 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

 Adoptée

080-2022 **FORMATION À SUIVRE POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Il est proposé par Élizabeth Thériault, secondé par Joanne Ross et résolu à l’unanimité des conseillères présentes que la municipalité autorise la directrice générale à suivre 3 cours pour la somme de $160.00

Adoptée

081-2022 **OUVERTURE DE L’ÉCOCENTRE**

 Il est accepté à l’unanimité des conseillères présentes que la municipalité ouvre l’écocentre le 11 juin 2022 de 8h30 à 11h30, après la cueillette des gros rebuts du 6 juin 2022.

 Adoptée

\*\*\* **RAPPORT DE LOCATION DE SALLE**

Mois de Mars 2022 : $280.00

 Mois d’avril 2022 : $230.00

082-2022 **DONS**

 Il est proposé par Élizabeth Thériault, appuyée par Tracy Major et résolu à l’unanimité des conseillères que la municipalité de Hope Town fasse le don suivant à l’organisme:

 TéléVag : $ 50.00

 Adoptée

083-2022 **LEVÉE D’ASSEMBLÉE**

 Il est proposé par Élizabeth Thériault que la séance soit levée, 19h57.

 En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signée chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 Linda MacWhirter Sylvie Francoeur

 Mairesse Greffière-trésorière